

Mairie de CARLIPA
Conseil Municipal

Compte-rendu de la séance 20 février 2020 – 20h00

Présents : MM. SERRANO - OLIVIER - PENNAVAYRE - ARNAUD et DESPLAS - Mmes ARIBAUD
CARPENTIER - OLIVIER et ROUQUET

Absents excusés : MM BAUDA et GUYONNET

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019

Conformément au Compte de Gestion dressé par le Percepteur de Bram, le compte administratif 2019 du budget général se solde par un excédent de fonctionnement de 341 228.19 € et un excédent d'investissement de 959.20 €.

Affectation du résultat :

- au 002 / Recettes de fonctionnement	341 228.19 €
- au 001 / Recettes d'investissement	959.20 €

* Le compte administratif 2019 / Atelier d'Accueil Boulangerie se solde par un excédent de fonctionnement de 14 749.10 € et un déficit d'investissement de 9 495.61 €.

Affectation du résultat :

- au 002 / Recettes de fonctionnement	5 253.49 €
- au 1068 / Recettes d'investissement	9 495.61 €

* Le compte administratif 2019 / CCAS, Centre Communal d'Action Sociale, se solde par un excédent de fonctionnement de **392.69 €**.

Affectation du résultat :

- au 002 / Recettes de fonctionnement	392.69 €
---------------------------------------	-----------------

Les comptes administratifs 2019 sont votés à l'unanimité par l'assemblée.

VALIDATION DE DEVIS

- mise en sécurité du joug de la cloche de l'église : 2 676 € TTC - CAMPA
- reprise chaussée rue du poste suite sinistre : 2 916 € TTC - BTP SIBRA
- vérification coffrets électriques basse tension : 360 € TTC - SOCOTEC

COMPTE-RENDUS DES DÉLÉGUÉS AUX COMMISSIONS ET RÉUNIONS

- * 30/01 – AG / FSE du Collège de Bram
- * 10/02 – Rapport d'activités de la CCPLM
- * 13/02 – CCPLM / Bureau exécutif
- * 17/02 – CCPLM / Culture

- Séance levée à 22 h 15 -

Vu pour être affiché le 21 février 2020, conformément aux prescriptions de l'article L.121-17 du Code des Communes.

Le Maire,
Serge SERRANO

